

Dimitri NOËL

Transitions Pro Grand Est

Chargé de projet suivi du CEP en région

dnoel@transitionspro-grandest.fr

Accompagnement « éthique » et éthique de l'accompagnement

Les prises de position à propos des enjeux écologiques, de soutenabilité ou de durabilité sont soumises à des effets de polarisation entre des extrêmes qui soit *condamnent* les comportements contraires à ces objectifs (le consumérisme au sens sociologique du terme et toute forme de surexploitation des ressources naturelles), soit *militent* pour les changements vertueux de comportement et de mode de vie ou de consommation (alimentation, logement, transport, etc.) plus respectueux de l'environnement naturel et social à long terme, autrement dit pour une éco-responsabilité. L'écologie est devenue un combat. Ce constat simple est en réalité surprenant pour peu qu'on se souvienne que nous sommes, en tant qu'êtres humains, inscrits dans la nature... Il existe pourtant une forme d'anthropophobie qui alimente depuis longtemps les récits de science-fiction comme le soulignait récemment Gérald Bronner, car « la vigilance à l'encontre des activités humaines et leurs effets secondaires incontrôlés est saine ; mais doit-elle se faire sous la forme d'une détestation de l'humanité ? »¹. Il est devenu nécessaire d'éclairer les esprits sur les enjeux écologiques et les conséquences de nos modes de vie contemporains face à « la grandeur excessive de notre pouvoir de faire sur notre pouvoir de prévoir et sur notre pouvoir d'évaluer et de juger »². C'est en ce sens que des initiatives pédagogiques, parfois ludiques, pour susciter des prises de conscience, par exemple sur « l'impact carbone », se développent. Car nombreux sont ceux pour qui ces sujets restent secondaires. L'inaction climatique déchaîne aussi les passions. Pire encore, le climato-scepticisme crée un contre-courant aux discours démontrant l'impact de l'homme sur l'environnement. Les débats sont, en un mot, houleux et sensibles alors qu'ils embarquent de véritables questionnements éthiques.

¹ Bronner, G. (2022, décembre). « "Avatar 2" : le triomphe de la haine de l'humanité », *L'Express*, p. 14.

² Jonas, H. (1995). *Le Principe responsabilité*, traduit de l'allemand par J. Greisch. Paris, Flammarion/Champ, p. 58.

Évoquer ces effets de polarisation dans les débats sur l'écologie et la soutenabilité nous permet surtout de questionner les manières d'aborder ces enjeux, mais aussi d'inviter à une certaine prudence. Car la manière d'aborder ces sujets touche directement les sensibilités, générant de l'anxiété (plus précisément de « l'éco-anxiété »), du déni, de la culpabilité voire un certain fatalisme. Ces sujets divisent alors que l'enjeu est éminemment collectif. Nous souhaitons plus spécifiquement, dans cette contribution, commencer à explorer les enjeux éthiques d'une prise en compte, dans les pratiques des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi, des préoccupations « vertes » et de soutenabilité.

Pour commencer, il nous faut de la même manière que Martine Beauvais dans un article inspirant³, questionner les « postulats paradigmatiques » des pratiques d'accompagnement actuelles. Ces dernières s'appuient particulièrement sur un principe de neutralité ou de non-jugement⁴ qui laisse toute la place à l'individu pour faire ses propres choix, élaborer ses réponses, se construire et construire son projet – nous devons souligner que cette neutralité est probablement moins un allant de soi qu'on ne pourrait l'imaginer, mais développer ce point ici nous éloignerait de l'objet de notre propos. Intégrer des préoccupations éthiques et écologiques dans les pratiques de conseil et d'accompagnement semble alors contraire à ce principe. Y faillir conduirait alors les professionnels à exercer une forme d'ingérence dans les choix d'orientation individuels ? Pour Beauvais, l'accompagnement doit notamment s'appuyer sur un « principe de responsabilité » : les professionnels portent la responsabilité de mettre en œuvre les actes professionnels et les conditions « pour susciter et favoriser chez l'autre plus d'autonomisation et plus de responsabilisation »⁵, en d'autres termes une « méta-responsabilité » qui inclut cependant un *devoir d'ingérence* entendu comme « le devoir d'intervenir et de s'interposer quand celui-ci opère des choix "suicidaires" »⁶. Aussi peut-on considérer que des choix préjudiciables pour les intérêts collectifs sont des choix suicidaires ? Si nous convoquons à nouveau la pensée de Hans Jonas et son affirmation que l'humanité n'a pas droit au suicide, nous répondrons par l'affirmative. Les professionnels porteraient-ils une méta-responsabilité collective qui dépasse les seules relations intersubjectives des situations d'accompagnement ?

³ Beauvais, M. (2004). « Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement ». *Savoirs*, 2004/3 n° 6.

⁴ Ce principe est, par exemple, au fondement du Conseil en Évolution Professionnelle : Arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038316836/>

⁵ Beauvais, M., *op. cit.*, p.107.

⁶ *Ibid.* p. 108.

Le cas échéant, sont-ils outillés pour juger que des choix sont suicidaires collectivement ? Enfin, quelles conséquences cela peut avoir en termes de posture professionnelle ?

Deux autres principes émergent des travaux de Beauvais, le « principe de retenue » et le « principe de doute ». Pour le premier, la posture du professionnel veillerait à « laisser davantage d'espace et de temps à soi et à l'autre pour penser, pour douter, pour essayer, et pour que peu à peu, l'autre construise son chemin, invente son œuvre »⁷. Nous nous interrogeons dès lors sur la possibilité de conserver cette retenue dans les relations d'accompagnement qui prendraient en compte les questions de transition écologique, de soutenabilité et de justice sociale. Beauvais évoque l'idée d'une « juste distance » dans les interactions entre accompagnant et accompagné qui permet à ce dernier de faire ses propres expériences. Tout professionnel qui souhaite intégrer des préoccupations éthiques et durables dans sa posture se voit confronté à la difficulté de « mesurer » cette juste distance. S'il y a urgence (climatique), peut-on encore prendre le temps d'essayer ? Les enjeux collectifs auxquels nous faisons face semblent supposer de dépasser les méthodes d'accompagnement s'appuyant essentiellement sur un niveau intra-individuel (les réflexions sur l'identité, les valeurs et le sens individuels) pour s'ouvrir à un niveau « anthropo-éthique »⁸ tenant compte de la question de la condition humaine. Beauvais considère que c'est le paradigme constructiviste – selon lequel « ce n'est plus le milieu qui détermine l'individu mais l'individu qui s'auto-organise, s'auto-produit, s'auto-finalise, en actualisant son milieu et en élucidant son environnement »⁹ – qui doit guider les postures d'accompagnement, car il est le plus cohérent avec la conception d'un sujet autonome, responsable et projectif. Or, les défis actuels réinterrogent ce paradigme (et globalement l'influence du milieu sur les individus), qui pourrait être taxé d'être trop centré sur le niveau individuel et qui semble rendre plus complexe l'exercice consistant à rouvrir la réflexion des individus sur une dimension collective, en un mot éthique, des choix de carrière professionnelle.

Le dernier principe, le « principe de doute » réintroduit un élément de posture sur lequel nous pourrions appuyer la prise en compte des questions de transition écologique et de justice sociale dans les pratiques de conseil et d'accompagnement. Il consiste, pour le professionnel, à « créer autour de l'autre suffisamment de désordre, pour qu'il hésite, abandonne ses assurances et certitudes et accueille en lui le doute nécessaire et préalable à toute

⁷ Ibid. p. 109.

⁸ Morin, E. (2004). *La méthode Tome 6 ; éthique*, Paris, Seuil.

⁹ Beauvais, M. *op. cit.*, p.106.

prise de décision concernant son propre "destin" »¹⁰. Sans imposer des préoccupations autour de la condition humaine au sens large voire des normes éthiques, il reviendrait aux professionnels le soin d'instiller un juste degré de dissonance pour qu'émergent des questionnements éthiques dans les démarches réflexives des individus. C'est peut-être dans l'inter-individualité de la relation d'accompagnement que naît la possibilité de dépasser la seule intra-individualité et le premier pas vers l'ouverture à des intérêts collectifs. Nous n'oublions pas que toutes les situations d'accompagnements ne se caractérisent pas par cette forme de tension entre prévalence d'intérêts individuels et intérêts collectifs puisque des individus prennent déjà en compte (ou tout du moins, le souhaitent) les dimensions de justice sociale et d'éthique dans leurs réflexions. Mais dans le cas où cette tension naît dans le dialogue réflexif entre accompagnant et accompagné, le professionnel aurait à faire preuve d'une attention accrue. Comment alors accompagner cette mise en doute ?

Pour revenir à nos propos introductifs, soulignant les risques de polarisation des débats et les fortes implications émotionnelles inhérentes à ces questions de durabilité et de justice sociale, et pour les croiser avec la question de la juste distance du professionnel, il nous semble important d'introduire un nouveau principe que nous pourrions nommer « principe de prudence ». Cela consisterait pour les professionnels à être attentifs à la portée et aux conséquences des actes professionnels qu'ils mettent en œuvre lors des accompagnements qu'ils réalisent. Il s'agirait aussi d'une prudence au sens aristotélicien du terme, visant à poser les conditions d'une *délibération* avec les individus sur les tenants et les aboutissants des choix de carrière qu'ils opèrent. Cette prudence dans la posture professionnelle permettrait d'éviter les risques de polarisation du dialogue puisque l'accompagnant ne peut ni réellement militer pour les préoccupations éthiques et durables et encore moins condamner des choix contraires à ces dernières. Militer ou condamner, au-delà d'empêcher une délibération et une co-construction entre accompagnant et accompagné, fait courir un risque important de réaction défensive, d'anxiété, de rejet, voire de déni ou de fatalisme pour les individus qui n'intègrent pas encore des considérations anthropo-éthiques dans leurs réflexions sur leurs trajectoires professionnelles.

L'ambition anthropo-éthique suppose un accompagnement processuel dans la mesure où les individus qui appuient leurs choix sur une éthique essentiellement individuelle, trouvent des avantages à conserver leurs habitudes de consommation, leurs modes de vie et à opérer des

¹⁰ Ibid. p.110.

choix de carrière en fonction de cela. Une réponse consisterait peut-être à explorer les méthodes d'accompagnement permettant de favoriser le développement de motivations intrinsèques au changement afin de surmonter une certaine ambivalence : une part significative d'individus n'est pas en demande de changements professionnels guidés par des intérêts collectifs bien qu'un *statu quo* soit problématique pour tenir des objectifs de soutenabilité et de justice sociale. Ils restent attachés à des bénéfices perçus, dans une certaine mesure, à court terme alors que ces mêmes bénéfices impliquent des conséquences préjudiciables pour la condition humaine à moyen ou long terme. Les professionnels auraient alors à travailler sur cette ambivalence même en s'inspirant peut-être de l'entretien motivationnel conceptualisé par Miller & Rollnick¹¹, dont on trouve des applications autant dans des champs thérapeutiques (par exemple en addictologie) que des champs sociaux-éducatifs. Cette approche repose en effet sur un processus interpersonnel qui respecte l'autonomie des individus. Il peut s'appuyer sur un outil de « balance décisionnelle » qui intègre l'idée qu'il existe des avantages et des inconvénients dans le *statu quo* et dans un changement possible (de comportement ou, pour ce qui nous occupe ici plus spécifiquement, d'orientation professionnelle). Analyser les inconvénients d'une situation initiale peut favoriser la prise d'une décision de changer alors que l'analyse des avantages d'une situation future peut favoriser le passage à l'acte réel. Il s'agit d'une démarche au long cours puisqu'une « rechute » est toujours possible et ferait même partie du processus, dans la mesure où les avantages de la situation ou des comportements initiaux restent présents à l'esprit des individus.

En résumé, nous avons tenté de poser ici les bases d'une réflexion sur les impacts éthiques d'une prise en compte des enjeux de transition écologique et de justice sociale sur les postures, méthodes et outils des professionnels. Plus précisément, nous interrogeons les approches qui permettraient d'introduire, sans imposer, la prise en compte des intérêts collectifs chez des individus qui opèrent des choix d'orientation alors qu'ils ne sont pas en demande sur ces sujets. Le professionnel doit alors trouver la juste distance qui permet de respecter l'autonomie des individus tout en adoptant des approches qui permettent de mettre en délibération les choix individuels. Il nous semble que s'inspirer des méthodes d'entretien motivationnel pour développer ces approches représente une perspective intéressante. Un principe de prudence pourrait alors rejoindre les principes éthiques fondamentaux de responsabilité, de retenue et de doute dans les pratiques d'accompagnement. Ce principe vise à

¹¹ Miller R. W., Rollnick S. (2013). *L'entretien motivationnel. Aider la personne à engager le changement*, Paris, InterEditions.

ce que les accompagnants restent vigilants aux conséquences de leurs postures et actes professionnels pour s'assurer de la juste distance dont ils doivent faire preuve dans leurs accompagnements, en particulier s'ils souhaitent y intégrer des préoccupations relevant d'une éthique collective sans les imposer. Il permet aussi d'accompagner la même prudence dans la démarche réflexive des individus vis-à-vis de leurs choix d'orientation.